

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 avril 2021, 18h00 du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce par visioconférence.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1      M. Claude Deblois, conseiller siège 2  
M. Germain Fortin, conseiller siège 3      M. Claude Lachance, conseiller siège 4  
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5      M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur Alain Quirion, président d'assemblée constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. (18h32)

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1 Renonciation à l'avis de convocation**

2021-04-124      Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyé par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu de renoncer à cet avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-125      **2 Adoption du fonctionnement du déroulement de la séance à huis clos**

Considérant le décret numéro 489-2021 publié le 31 mars 2021;

Considérant que la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches se situe au palier rouge du système d'alerte;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu:

Que le conseil adopte la tenue de la séance à huis clos en visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Adopté à l'unanimité

**3 Ouverture de la séance**

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil (18h04).

2021-04-126      **4 Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Approbation du déroulement de la séance en visioconférence
3. Ouverture de la séance
4. Lecture et approbation de l'ordre du jour
5. Abroger l'entente avec Luc Rondeau
6. Donner mandat à Mathieu Carrier – signer les permis
7. Période de question
8. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin,

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2021-04-127 **5. Résiliation de mandat – émission des permis**

Attendu le mandat donné le 22 mars dernier à l'entreprise 9398 1689 Québec Inc. par la résolution 2021-03-72;

Attendu les méthodes de travail de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce non adaptées pour effectuer le mandat sans contact avec le citoyen;

Attendu la résiliation volontaire du mandat sans préavis de l'entreprise;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu;

Que le conseil accepte la résiliation du mandat

Adopté à l'unanimité

2021-04-128 **6. Donner mandat à Mathieu Carrier – signer les permis**

Attendu que selon l'article 119 7<sup>e</sup> alinéas de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme la municipalité peu par règlement désigner un fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats;

Attendu que la Municipalité doit désigner un officier pour l'application de l'entente de service intermunicipal de la MRC Beauce-Sartigan;

Attendu que la Municipalité doit désigner un officier pour l'application des règlements touchant la qualité de l'environnement;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu;

Qu'à compter de la présente résolution, monsieur Mathieu Carrier soit désigné pour agir à titre d'officier responsable de l'application des règlements d'urbanisme, de zonage, de lotissement, de permis et certificat et de l'application des règlements édictés sous la Loi sur la qualité de l'environnement pour la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce en remplacement de monsieur David Trudel.

Adopté à l'unanimité

**7. Période de questions**

2021-04-129 **8. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois, il est résolu de lever la séance (18h05).  
Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....